



L'INFORMATEUR SYNDICAL

16 mars 2020

Il y a eu deux rencontres avec la direction et un appel téléphonique avec la compagnie concernant les étapes à suivre avec le risque de pandémie qui nous guettent. Vu qu'il était 16h00 vendredi, le syndicat a décidé de mettre l'information sur Facebook et sur la page du président. Voici ce qui a été convenu jusqu'à présent ;

Quarantaine obligatoire (14 jours) :

Tous les employés de retour de voyage à l'extérieur du Canada dont la première journée du retour au travail est le **15 mars ou une date ultérieure** doivent **obligatoirement observer une période d'isolement** de 14 jours (à compter de la date de retour de voyage). Ces employés pourront bénéficier de la couverture de l'assurance-salaire et ce sans délai de carence.

La personne qui diagnostiquée avec le coronavirus ou quelqu'un de sa proche famille, cette personne est mis en quarantaine obligatoire. Il sera indemnisé par la SSQ

Quarantaine volontaire

Toute personne revenant de voyage et qui a travailler avant le 15 mars ont le droit de se placer en quarantaine volontaire. Cette quarantaine n'est pas payée pas la SSQ. Si les symptômes apparaissent et sont diagnostiqués par un médecin alors la SSQ indemniseront.

La personne désirant se retirer en quarantaine volontaire pour raison personnel (Inquiétude, peur, doute, ...) peut se prévaloir du congé mais il sera non rémunéré.

Congé pour Obligation Familiale :

Pour les raisons sociales qu'on connaît tous, aller travailler ne sera pas de tout repos, nous devons faire du PR avec nos proches pour les convertir en éducatrice, enseignante ou infirmière, mais cela risque de nous faire perdre des journées de travail. La compagnie nous a confirmé qu'il n'y aurait aucune sanction et pleine collaboration pour les membres qui seront absent du travail.

Pour l'instant l'usine, les opérations restent normales, la compagnie évalue les postes clés qui pourraient être à risque si l'épidémie se confirme se confirme, mais allons y une journée à la fois.

Les membres peuvent piger dans le surtemps accumulé, les maladies et les vacances restantes pour combler les heures en moins.



.....
SYNDICAT NATIONAL DES PRODUITS CHIMIQUES DE VALLEYFIELD

350, Boul. Mgr Langlois; Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0A6

Tél.: (450) 377-7823 • Fax : (450) 377-7851 • Site web : www.snpcv.com - Courriel : snpcv@can-gd-ots.com

